**FORMULAIRE DE DEMANDE DE PAIEMENT DU SOLDE**

**pour la réglementation DJA applicable a compter du 20/07/2017**

**Sous-mesure 6.1 du Programme de Développement Rural Champagne-Ardenne**

**Transmettez l’original de ce formulaire daté et signé,**

**accompagné de ses annexes renseignées et signées et des pièces justificatives,**

**à la Direction Départementale des Territoires du siège de votre exploitation et conservez un exemplaire.**

**La transmission doit être effective au cours de la cinquième année suivant la date d’installation**

**figurant au certificat de conformité aides à l’installation.**

**Cadre réservé à l’administration**

N° DOSSIER OSIRIS :|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| DATE DE RÉCEPTION :|\_\_|\_\_| / |\_\_|\_\_| / |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|

**Identification du demandeur**

N° PACAGE DU DEMANDEUR : |\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|

Nom de famille : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Nom d’usage : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*(Nom de naissance)* *(Si différent du nom de famille)*

Prénoms : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Né(e) le : |\_\_||\_\_|/|\_\_||\_\_|/|\_\_||\_\_||\_\_||\_\_| Genre : F |\_\_| M |\_\_|

Je soussigné (e), \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Nom, Prénom)

demande le versement du solde de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) qui m’a été accordée

par la décision d’octroi de la DJA datée du |\_\_|\_\_|/|\_\_|\_\_|/|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|

**Fait le** |\_\_|\_\_|/|\_\_|\_\_|/|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_| ***Signature :***

Vous avez un compte bancaire unique ou plusieurs comptes bancaires pour le versement des aides. La DDT connaît ce(s) compte(s) et en possède le(s) RIB-IBAN. Veuillez donner ci-après les coordonnées du compte choisi pour le versement de cette aide, ou bien joindre un RIB-IBAN :

|\_\_|\_\_|\_\_|\_\_|| \_\_|\_\_|\_\_|\_\_||\_\_|\_\_|\_\_|\_\_||\_\_|\_\_|\_\_|\_\_||\_\_|\_\_|\_\_|\_\_||\_\_|\_\_|\_\_|\_\_||\_\_|\_\_|\_\_|\_\_||\_\_|\_\_|\_\_|

*IBAN - Identifiant international de compte bancaire*

 Vous avez choisi un nouveau compte bancaire : veuillez joindre obligatoirement un RIB-IBAN au nom du bénéficiaire de la DJA.

**JUSTIFICATION DE LA Réalisation des engagements liés aux modulations SOLLICITées**

**Remarque générale** : Seuls les justificatifs correspondants à vos engagements sont à joindre au présent formulaire. Veuillez-vous reporter à votre décision d’octroi des aides DJA (ou son avenant) pour identifier les engagements auxquels vous avez souscrit. Ces engagements sont détaillés dans votre décision d’octroi d’aide DJA et/ou dans ses éventuels avenants.

**1. Zone d’installation**

****J’ai obtenu un montant de base de DJA correspondant à la zone de plaine

**2. Installation Hors Cadre Familial**

|  |
| --- |
| **** En cas de non-réalisation d’un avenant pourtant nécessaire pour un motif d’évolution foncière (variation de plus de 50 %) ou d’évolution des associés  exploitants, je fournis les justificatifs permettant de vérifier que le caractère hors cadre familial de mon installation est maintenu : les nouvelles parcelles  non prévues au PE n’étaient pas exploitées antérieurement par un parent(ou un parent du conjoint lié par un pacs ou un mariage) jusqu’au 3ième degré,  collatéraux inclus (au sens des articles 741 et suivants du code civil) et les nouveaux associés exploitants ne sont pas un parent(ou un parent du conjoint  lié par un pacs ou un mariage) jusqu’au 3ième degré, collatéraux inclus (au sens des articles 741 et suivants du code civil). |

Pour les modulations **Valeur ajoutée - Emploi**, **Agroécologie** et **Maintien et/ou développement de l’élevage**

Ne fournir que les justificatifs pour les sous-modulations mentionnées dans votre décision d’octroi des aides DJA (ou son avenant). En cas d’impossibilité à justifier de la sous-modulation/objectif initialement ciblée, vous pouvez apporter les justificatifs de réalisation d’une autre sous-modulation/objectif appartenant à la même modulation.

**3. Modulation Agroécologie**

|  |  |
| --- | --- |
| Sous-modulations | **Justificatifs à fournir** |
| **Objectif 1 : Totalité de l’exploitation en Bio** |  Totalité de l’exploitation sous le label Bio :  Certificat AB ou attestation d'engagement ou de conversion au mode de production bio pour la totalité des ateliers certifiables délivrée par un organisme certificateur. La période mentionnée dans le certificat ou l’attestation doit englober le dernier jour de la période d’engagement. |
| **Objectif 2 : Certification environnementale HVE** |  Présence d’une certification HVE :  Attestation datée de certification environnementale de niveau 3 Haute Valeur Environnementale (HVE) délivrée par un organisme agréé par le ministère en charge de l’agriculture. La période mentionnée dans le certificat doit englober le dernier jour de la période d’engagement. |
| **Objectif 3 : Exploitation partiellement en Bio** |  S’engager à convertir en agriculture biologique une partie de l’exploitation reprise ou à maintenir en agriculture biologique les ateliers déjà certifiés de l’exploitation reprise :  Certificats AB ou attestations d'engagement ou de conversion au mode de production bio en année 2 et en année 4 délivré par un organisme certificateur. La période mentionnée dans les documents relatifs à l’année 2 et à l’année 4 doit respectivement englober le dernier jour de la deuxième année et de la quatrième année de la période d’engagement.  Et mentionner dans la fiche de synthèse signée du comptable le chiffre d’affaires total en année 4, le chiffre d’affaires des ateliers bio en année 4 et le montant annuel de l’aide bio (versée ou à venir) prévu pour l’année 4 du PE.  ou fournir la fiche de synthèse comptable renseignée et signée du bénéficiaire **et** la dernière comptabilité détaillant le chiffre d’affaires des ateliers concernés et faisant apparaître le montant annuel de l’aide bio (versée ou à venir) prévu pour l’année 4 du PE. |
| **Objectif 4 : Certification environnementale de niveau 2** |  Présence d’une certification de niveau 2 :  Attestation datée de certification environnementale de niveau 2 délivrée par un organisme agréé par le ministère en charge de l’agriculture. La période mentionnée doit englober le dernier jour de la période d’engagement. |
| **Objectif 5 : Adhésion à un Groupement d’Intérêt Économique et Environnemental (GIEE)** |  Adhérer à un GIEE :  Attestation d’adhésion datée (avec nom, adresse et numéro SIRET du GIEE) établie par le représentant légal et précisant la date de première adhésion. |
| **Objectif 6 : Place des légumineuses** |  Part des légumineuses dans l’assolement : il s’agit d’exploiter au moins 10 % de la surface cultivée (hors prairies temporaires) avec des cultures de protéagineux, de soja et/ou de cultures fourragères à dominante légumineuse, hors cultures déshydratées au cours de la 2ième année, en 3ième et 4ième année du plan d’entreprise.  Préciser sur la fiche de synthèse comptable le total des surfaces en couvert de légumineuses déclarées au cours de la 2ième année, en 3ième et 4ième année du plan d’entreprise. Il est conseillé de se référer à la note relative aux codes culture disponible auprès de vos conseillers et de la DDT. |

**4. Modulation Valeur ajoutée - Emploi**

|  |  |
| --- | --- |
| Sous-modulations | **Justificatifs à fournir** |
| **Objectif 1 : Favoriser la valeur ajoutée** |  Existence d’un niveau d’activité en circuit court, en transformation, en diversification ou en productions atypiques :  La sous-modulation concerne la commercialisation en circuits courts (vente directe ou indirecte avec au maximum 1 intermédiaire) et/ou transformation de tout ou partie des produits de la ferme jusqu'à l'élaboration du produit fini et/ou présence d'un atelier relevant d’une activité de production de semences et de plants et/ou d'une production qui ne relève ni de l'élevage bovin ou ovin, ni de la viticulture, ni d'une culture de type céréales, protéagineux, oléagineux, betterave sucrière, pommes de terre de fécule et/ou activité d’accueil à la ferme. Le montant global de chiffre d'affaires du ou des ateliers et des activités prises en considération ci-dessus doit représenter au moins 20 % du chiffre d'affaires total de l'exploitation ou 40 000 € au cours du dernier exercice comptable de la période d’engagement.  Mentionner sur la fiche de synthèse signée du comptable et du bénéficiaire le montant total de chiffre d’affaires et le montant de chiffre d’affaires issu de la vente en circuit court de produits de la ferme, de vente de produits transformés, de diversification ou des activités atypiques en dernière année ou en dernière comptabilité de la période d’engagement.  ou la fiche de synthèse comptable renseignée et signée du bénéficiaire, accompagnée de la copie de la dernière comptabilité de la période d'engagement mettant en évidence l’activité en circuit court, en transformation, en diversification ou en productions atypiques et le chiffre d’affaires annuel. |
| **Objectif 2 : Adhésion à une CUMA** |  Adhésion à une coopérative d’utilisation de matériel agricole au plus tard à la fin de la 3ième année d’engagement :  Attestation d’adhésion datée (avec nom, adresse et numéro SIRET de la CUMA) établie par le représentant légal de la CUMA précisant la date de première adhésion,  ou mention, sur la fiche de synthèse signée du comptable, du montant des parts sociales détenues dans en CUMA, la date de première adhésion de l’exploitation et la dénomination de la (ou des) CUMA concernée(s).  ou tableau des immobilisations avec précision sur la dénomination de la (ou des) CUMA concernée(s), si ce tableau permet le contrôle de l’adhésion avant la fin de la 3ie année d’engagement . |
| **Objectif 3 : Création d’emploi** |  Création d’au moins 0,5 ETP d’emploi salarié à la fin de la 3ième année du plan d’entreprise :  Mentionner sur la fiche de synthèse signée du comptable le nombre d’Équivalent Temps Plein (ETP) de main d’œuvre en emploi salarié en situation initiale ou avant installation et en dernière année de la période d’engagement,  ou  Fournir la copie du contrat d’embauche et copie de la dernière fiche de salaire (hors période d’essai) de la période d’engagement,  ou  Fournir la copie du contrat d’embauche et l’attestation URSSAF/MSA relative à la dernière année de la période d’engagement. |
| **Objectif 4 : Recours à un groupement d’employeurs** |  Recours à un groupement d’employeurs :  Attestation datée (avec nom, adresse et numéro SIRET du groupement d’employeurs) établie par le représentant légal ou facture d’un groupement d’employeurs ou service de remplacement mentionnant le nombre d’heures (au moins 360 heures) au cours de la période d’engagement. |

**5. Modulation  Investissement : coût de reprise et de modernisation important**

|  |  |
| --- | --- |
| Modulations | **Justificatifs à fournir** |
| **Coût de reprise et de modernisation important** |  Montant des investissements : Identification du type d’investissements de reprise et de modernisation, et du montant total hors taxes des investissements réalisés depuis le dépôt de la demande d’aide jusqu’au dernier jour de la période d’engagement.  Un investissement réalisé et revendu doit figurer dans la liste des investissements réalisés. Par contre, dans la mesure où il a été revendu, le montant de la revente est déduit du total des montants qui permet de justifier de l'atteindre les seuils de la modulation “Coût de reprise et de modernisation important”.  En cas de double installation, les investissements sont répartis entre les bénéficiaires de la DJA.  Ne sont pas éligibles : le remboursement de comptes-courants associés, les donations, les droits à paiement de base (DPB), les arrières fumures, les avances aux cultures, les stocks immobilisés en viticulture, les stocks d’animaux finis.  Justificatifs de réalisation : état des immobilisations de la dernière comptabilité de la période d'engagement et factures pour les investissements réalisés avant la fin de la période d’engagement mais non présents au bilan du dernier exercice comptable. En cas d'installation en société, factures des investissements professionnels réalisés par le bénéficiaire en son nom propre (foncier, bâtiment, matériel, installations et équipements, parts sociales) et état récapitulatif dans l’annexe 4. |

**6. Critère régional de modulation : Maintien et/ou développement élevage**

|  |  |
| --- | --- |
| Sous-modulations | **Justificatifs à fournir** |
| **Élevage à vocation alimentaire** |  Présence de l’activité d’élevage à vocation alimentaire : Mentionner dans la fiche de synthèse comptable le type d’élevage présent en année 4, la PBS élevage et la PBS totale en année 4. La dimension du cheptel est le nombre moyen d’animaux par catégorie au cours du dernier exercice comptable ou de la dernière année d'engagement, ou le nombre d’animaux par catégorie au dernier jour de la période d'engagement, issu du registre d'élevage.  - Tableau de la PBS totale en fin de PE identifiant le type d'élevage et la PBS élevage à vocation alimentaire.  - Fiche de synthèse signée du comptable ou comptabilité identifiant le chiffre d’affaires issu de l’élevage pour les productions atypiques. |
| **Élevage à vocation alimentaire avec majoration “Herbe” (maintien d’une surface en herbe d’au moins 30% de la SAU)** |  Présence de l’activité d’élevage à vocation alimentaire  cf ci-dessus et maintien en herbe d’au moins 30% de la SAU.  L’ensemble des surfaces en herbe doit représenter au moins 30 % de la SAU totale à compter de la 2ème année suivant l’installation et jusqu’à la fin de période d’engagement .Préciser sur la fiche de synthèse comptable les surfaces en couvert en “herbe” relatifs aux codes cultures déclarées en année 2, 3 et 4 de la période d’engagement. Il est conseillé de se référer à la note relative aux codes culture disponible auprès de vos conseillers et de la DDT.  Joindre les documents suivants, le cas échéant et décrire la circonstance:  - Justificatifs fonciers pour les terres non présentes dans la déclaration PAC réalisée en dernière année du PE ou au cours du dernier exercice comptable utilisé.  - Attestation de reprise propriétaire (congé du propriétaire, bulletin de mutation MSA avec signature du propriétaire et du repreneur). |
| **Élevage à vocation alimentaire avec majoration “Autonomie fourragère”** |  Présence de l’activité d’élevage à vocation alimentaire  cf ci-dessus et autonomie fourragère protéique :  Il s’agit d’exploiter au moins 10 % de la surface cultivée (hors prairies temporaires) avec des cultures de protéagineux, de soja et de cultures fourragères à dominante légumineuse, hors cultures déshydratées au cours de la 2ième année, en 3ième et 4ième année du plan d’entreprise.  Préciser sur la fiche de synthèse comptable les surfaces en couvert de cultures fourragères protéiques déclarées au cours de la 2ième année, en 3ième et 4ième année du plan d’entreprise. La note relative aux codes culture est disponible auprès de vos conseillers et de la DDT.  Joindre les documents suivants, le cas échéant :  - Justificatifs fonciers pour les terres non présentes dans la déclaration PAC réalisée en dernière année du PE ou au cours du dernier exercice comptable utilisé. |

**Justificatifs pour les engagements nationaux**

| Pièces à fournir | Type de demandeur concerné /  Type de projet concerné | Pièce jointe | Pièce déjà fournie à l’administration | Non concerné |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Exemplaire original du présent formulaire de demande de paiement complété, daté et signé. | Tous | □ |  |  |
| Relevé d’identité bancaire-IBAN (ou copie lisible) au nom du bénéficiaire de la DJA.(1) | Si le compte bancaire n’est pas connu de l’administration ou s’il est nouveau. | □ | □ |  |
| Attestation d'assujettissement à un régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles **couvrant les 4 années** d'engagement, mentionnant la qualité de chef d'exploitation à titre principal ou secondaire. | En cas d’installation à titre principal (ITP) ou à titre secondaire (ITS) | □ | □ | □ |
| Attestation d'assujettissement à un régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles **au terme des 4 ans** suivant la date d'installation retenue au certificat de conformité mentionnant la qualité de chef d'exploitation à titre principal ou secondaire. | En cas d'installation progressive (IP) | □ | □ | □ |
| Attestation de la mutualité sociale agricole (MSA) indiquant le nombre d'actifs permanents non-salariés travaillant sur l'exploitation au terme des 4 ans suivant la date d'installation retenue au certificat de conformité | Lorsque le bénéficiaire n’est pas le seul actif permanent non salarié sur l’exploitation. | □ |  |  |
| Copie des statuts à jour. | En cas d'installation en société et si les statuts éventuellement modifiés depuis le paiement de l’acompte de la DJA n’ont pas été transmis à la DDT. | □ | □ | □ |
| Copie du diplôme et attestation de validation du PPP. | En cas d'acquisition progressive de la capacité professionnelle agricole (CPA) et si le versement de la 2ième fraction de la DJA n’a pas été demandé. | □ | □ | □ |
| Fiche de synthèse comptable couvrant les 4 années du plan d'entreprise datée et signée (annexe 4). | Tous | □ |  |  |
| Copie des comptabilités de gestion établies par un centre de gestion ou par le bénéficiaire couvrant les 4 années du PE. | En l'absence de la signature du comptable sur la fiche de synthèse comptable (annexe 4). | □ | □ | □ |
| Fiche de déclaration pour le contrôle de fin de PE, datée et signée (annexe 5). | Tous | □ |  |  |
| Fichier des immobilisations. Préciser les libellés des investissements s’ils ne sont pas explicites. Souligner les investissements utilisés pour la modulation “Coût de reprise et de modernisation important” | Tous | □ |  |  |
| Copies des factures(2), actes enregistrés de cession de parts sociales, contrats de crédit-bail et de location longue durée. | Tous, pour les investissements mentionnés dans le tableau en annexe 4 n'apparaissant pas dans le fichier des immobilisations. | □ | □ | □ |
| Relevé parcellaire MSA | En l'absence de déclaration PAC déposée en DDT au cours des 12 derniers mois de la période d’engagement | □ | □ | □ |
| Actes relatifs au foncier non prévu au PE (bail, actes notariés, factures(2), convention de mise à disposition, etc...), le cas échéant | Pour la situation au dernier jour de la période d’engagement, en l'absence de déclaration PAC et du relevé parcellaire MSA ou pour les parcelles ne figurant pas  dans la déclaration PAC ou le relevé parcellaire MSA | □ | □ | □ |
| Photos de l’affichage de la publicité FEADER : une photo de près permettant de vérifier le contenu de la publicité et une photo de loin permettant de vérifier son positionnement sur un lieu de l’exploitation agricole visible du public. | Obligation de publicité FEADER si le montant total de la DJA est supérieur ou égal à 50 000 € | □ |  | □ |

**Justificatifs pour les engagements régionaux**

| Pièces | Type de modulation /  Type de sous-modulation | Pièce jointe | Pièce déjà fournie à l’administration | Non concerné |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Certificat AB ou attestation d'engagement ou de conversion daté(e), pour la totalité des ateliers, au mode de production bio. | Agroécologie - Totalité de l’exploitation en Bio | □ |  | □ |
| Attestation d’engagement ou certification en agriculture biologique daté(e) | Agroécologie - Exploitation partiellement en Bio | □ |  | □ |
| Attestation datée de certification HVE | Agroécologie - HVE | □ |  | □ |
| Attestation datée de certification environnementale de niveau 2 | Agroécologie - Certification environnementale de niveau 2 | □ |  | □ |
| Attestation datée d'adhésion à un GIEE | Agroécologie - Adhésion à un GIEE | □ |  | □ |
| Attestation datée d’adhésion à une CUMA | Valeur ajoutée emploi - Adhésion à une CUMA | □ |  | □ |
| Copie des contrats de travail et dernier bulletin de salaire, à défaut de signature de l’annexe 4 par le comptable | Valeur ajoutée emploi - Création d’emploi salarié | □ |  | □ |
| Attestation URSSAF/MSA datée relative à la dernière année de la période d’engagement, en l’absence du dernier bulletin de salaire et à défaut de signature de l’annexe 4 par le comptable | Valeur ajoutée emploi - Création d’emploi salarié | □ |  | □ |
| Attestation datée du directeur du groupement d'employeur | Valeur ajoutée emploi - Recours à un groupement d’employeur | □ |  | □ |
| Factures acquittées des investissements non présents dans le relevé des immobilisations et listés dans l’annexe 4 | Coût de reprise et de modernisation important | □ |  | □ |
| Extrait du registre d'élevage daté | Modulation régionale Élevage à vocation alimentaire avec maintien de la surface en herbe | □ |  | □ |
| Attestation de reprise par le propriétaire, le cas échéant | Modulation régionale Élevage à vocation alimentaire avec maintien de la surface en herbe | □ |  | □ |
| Justificatifs fonciers pour les terres non présentes dans la déclaration PAC, le cas échéant | Modulation régionale Élevage à vocation alimentaire avec maintien de la surface en herbe ou avec autonomie fourragère protéique | □ |  | □ |

(1) Le RIB-IBAN n’est pas à produire si le compte bancaire est déjà connu de l’administration. Dans le cas contraire (compte inconnu ou nouveau compte), vous devez fournir le RIB-IBAN du compte sur lequel l’aide doit être versée (le RIB-IBAN doit être lisible, non raturé et non surchargé).

(2) LES FACTURES DEVRONT OBLIGATOIREMENT COMPORTER LA MENTION « FACTURE ACQUITTÉE LE …/… /…, PAR (MOYEN DE PAIEMENT UTILISe)». CETTE MENTION SERA PORTÉE PAR LE FOURNISSEUR, QUI SIGNERA ET APPOSERA LE CACHET DE SA SOCIÉTÉ. LoRSQUE LES FACTURES PRÉSENTÉES NE SONT PAS TOUTES ACQUITTÉES PAR LE FOURNISSEUR, VOUS DEVEZ PRODUIRE, À L’APPUI DE VOTRE DEMANDE DE PAIEMENT, UNE COPIE DES RELEVÉS BANCAIRES CORRESPONDANTS.

**INFORMATIONS COMPLéMENTAIRES**

Les informations recueillies font l’objet d’un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d’aide publique. Les destinataires des données sont la Région Grand Est, le Ministère en charge de l’Agriculture et l’Agence de Services et de Paiement (ASP).

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la DDT.